

Restaurant Scolaire

Inscription 2018/2019

NOM et PRÉNOM de votre enfant : _____

Date de naissance / ___ / ___ / ___ / **AGE :** ___ ans **CLASSE** _____ (en septembre 2018)

Ecole (à entourer) : PUBLIQUE / PRIVÉE / COLLEGE PRIVÉ

Voir informations importantes au Verso.

ENTOURER LE STATUT DE VOTRE ENFANT : voir tarifs au verso

Tout élève non inscrit ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire



PERMANENT

Repas tous les jours

REGULIER

Au moins 1 repas par semaine

De 1 à 3 repas par mois :

Tarif Exceptionnel

FACTURATION

Adresse d'envoi de la facture : chez les parents (domicile commun) chez la mère chez le père

Mode de paiement choisi : en espèces ou par chèque par prélèvement automatique
Mandat de prélèvement à compléter en Mairie ; joindre un RIB (sauf pour les parents qui sont déjà en prélèvement)

	Mère	Père	Autre personne À contacter en cas d'urgence
N° de téléphone obligatoire (en cas d'urgence) : Domicile / portable			
Nom Prénom			
Adresse			
Adresse mail			Attention : Si changement de numéro de téléphone le signaler en Mairie !
Nom de l'employeur et n° de téléphone			

ALIMENTAIRE

Allergies Alimentaires

Si oui préciser à quel aliment et joindre un certificat médical

Autres observations

(A préciser : Végétarien,...)

MEDICAL

Traitement médical ?

Si oui préciser

GROUPE SANGUIN

Nom du Médecin Traitant
et n° de téléphone

J'autorise le personnel communal à prendre toutes les dispositions nécessaires pour appeler un médecin si mon enfant à un problème médical durant les repas pris au restaurant scolaire et à conduire mon enfant à la Maison Médicale de Saint-Méen-le-Grand si nécessaire.

Date :

Signature d'un des parents :

Cadre réservé au
Service Restaurant
Scolaire
de la mairie.

N° D'INSCRIT

INSCRIPTION

Commune de Saint-Méen-le-Grand

Place de la Mairie 35290 Saint-Méen-le-Grand

Téléphone 02 99 09 60 61

mail : contact@ville-st-meen-le-grand.fr * Site Internet www.stmeen.fr

INFORMATIONS

Votre enfant doit obligatoirement être inscrit au restaurant scolaire pour pouvoir y déjeuner.
Si votre enfant était inscrit l'année scolaire dernière et qu'il souhaite de nouveau y retourner,
vous devez le réinscrire pour l'année 2018 / 2019

Tarifs 2018/2019

Les tarifs seront votés lors du prochain Conseil Municipal. La délibération et le règlement seront disponibles en Mairie, affichés au restaurant scolaire et consultables sur le site Internet www.stmeen.fr.

Rappel des tarifs 2017/20018

Mévennais :
Permanent : 3.60 €
Régulier : 3.60 €
Exeptionnel : 3.90 € Hors commune : 4.80 €

Tarifs élèves Mévennais et non Mévennais selon le statut (détails ci-dessous).

STATUTS

Le statut de votre enfant peut être modifié en cours d'année. Il vous suffit de contacter le service Restaurant Scolaire de la Mairie.

Il existe trois statuts :

PERMANENT

Elève qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours de l'année scolaire.

REGULIER

Elève qui déjeune au restaurant scolaire **au moins 1 fois par semaine**

A TITRE EXCEPTIONNEL

1 à 3 repas par mois.

MODE DE PAIEMENT

Facturation :

Vous recevrez une facture par mois.

Paiement par prélèvement automatique :

Si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique un mandat de prélèvement est à compléter en mairie. (joindre un RIB)

Les parents qui avaient opté pour le prélèvement automatique l'année scolaire dernière, n'ont pas besoin de refaire une demande.

Attention ! Si vous avez changé de RIB n'oubliez pas de le signaler en Mairie.

Paiement possible également en espèces ou par chèque au Centre des Finances Publiques 42 rue de Brest CS 85290 35360 Montauban-de-Bretagne ou par Internet sur le site www.tipi.budget.gouv.fr (Informations sur votre facture).

Pour toutes réclamations, adressez-vous à la Mairie.